



# RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE LOCATION

La société LBDG (Les bains de Gaïa) assure la livraison et l'installation du bain nordique mobile dans les conditions prévues par le présent contrat.

## **Article 1 : Conditions de réservation**

- Le client se doit d'avoir atteint sa majorité ; Les Bains de Gaïa se réserve le droit de requérir la présentation d'une pièce d'identité.
- Dans un souci d'organisation optimale, pour toute réservation d'une location de bain nordique mobile lors d'un entretien téléphonique, un acompte **non remboursable** de 50 euros sera demandé. Le versement de l'acompte peut se faire par virement bancaire ou au comptant par rendez-vous fixé préalablement. Lors de la confirmation de la réservation, un bon de réservation sera envoyé par voie électronique ou remis en main propre. Ce montant sera déduit du montant total dû qui sera demandé au moment du placement du bain nordique mobile chez le client.
- La durée de location du bain nordique mobile est mentionnée dans le contrat, préalablement discuté avec LBDG et prend effet dès que le matériel est mis à la disposition du locataire, en état de fonctionnement, mais sans avoir atteint la température demandée. Si le preneur souhaite prolonger la durée de location pour une période supplémentaire, il devra avertir la société 12 heures au plus tard avant la fin de la période de location. La requête du client sera acceptée ou déclinée selon la disponibilité du matériel.

## **Article 2 : Paiement**

- La réservation sera effective dès la réception de la confirmation de commande (signature du contrat ou confirmation par e-mail).
- Différentes modalités de paiement sont possibles ( par virement bancaire, en mains propres).
- La totalité de la somme doit être payée avant le début de l'installation du bain nordique mobile.
- Le prix comprend la livraison, l'installation du bain nordique mobile, la fourniture du bois, ainsi que la reprise du matériel.
- Le remplissage du bain nordique mobile est à charge du loueur (compter ± 3 euros). Pas de surprise au moment de payer sa facture d'eau.

## **Article 3 : Conditions de livraison et d'installation**

- Les Bains de Gaïa décline toute responsabilité en cas de retard de livraison dû à une raison indépendante de sa volonté, non seulement en cas de force majeure, mais pour toute autre cause telle que, par exemple, le retard dû à une location précédente, les intempéries, etc. La société ne sera donc redevable d'aucune indemnité pour ces motifs, la réservation du matériel ne garantissant pas au locataire l'heure de mise à disposition, celle-ci étant précisée à titre indicatif.
- Le bain nordique mobile est livré et installé par un prestataire de la société. Ce dernier procède à un constat de l'état et du fonctionnement de l'appareil en présence du preneur. Toutefois, il appartient au client de prendre connaissance des conditions d'utilisation du matériel et des instructions de sécurité à respecter.
- Toute requête concernant le fonctionnement du matériel doit être formulée par le preneur au moment de la livraison et de l'installation, ou au plus tard dans l'heure qui suit, à condition que le matériel n'ait pas encore été utilisé. Toute utilisation du bain nordique mobile sera considérée comme acceptation sans réserve de la part du loueur.
- Le bain nordique mobile doit être posé sur une surface adaptée, il appartient au preneur de s'assurer que le revêtement du sol sur lequel sera installé le bain nordique mobile par la société LBDG soit compatible. En cas de dégâts causés : incendie, inondation, détérioration du parking ou du jardin Les Bains de Gaïa décline toutes responsabilités.
- En cas de panne ou de dysfonctionnement, le preneur doit immédiatement cesser d'utiliser le bain nordique mobile et en avvertir directement la société. La société Les Bains de Gaïa ne peut être tenue pour responsable à l'égard du preneur ou d'un tiers des conséquences directes ou indirectes d'une panne ou d'un dysfonctionnement du matériel loué, qui ne découlerait pas d'un défaut constaté au moment de l'installation, et elle ne sera redevable d'aucun frais de quelque nature que ce soit.
- L'indemnité qui pourrait être mise à la charge de la société Les Bains de Gaïa, si sa responsabilité venait à être engagée, serait limitée au prix de location du matériel.
- Le preneur reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques acoustiques du matériel. Les nuisances sonores ne pourront être utilisées comme raison pour justifier l'interruption ou la résiliation de la location.

- Les Bains de Gaïa ne peut être tenu responsable d'une panne de courant, inhérente à l'utilisation du bain nordique mobile . Veuillez contacter votre fournisseur d'électricité.
- Les Bains de Gaïa ne peut garantir une température moyenne d'utilisation (37.5°C) dans un délai inférieur à 2/3h et ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une température d'utilisation non atteinte. En outre, il convient de préciser que le temps de chauffe de l'eau du bain nordique mobile est en fonction du degré de température de départ et de la température extérieure ainsi que la bonne alimentation du poêle à bois.
- L'installateur ne déplace aucun meuble, mobilier, ou objet, nécessaire au bon placement du bain nordique mobile. Toutefois, s'il venait à le faire (en cas d'impossibilité pour le client de le faire lui-même), Les Bains de Gaïa décline toute responsabilité en cas de casse, déchirure, griffe, tâche, usure ou toute autre dégât lié au dit déplacement.
- Le bain nordique mobile peut être placé dans plusieurs endroits: jardin (herbe verte), parking sécurisé, cours intérieure...
- Critères de placement :
  - L'espace d'accès doit mesurer minimum 2,40 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur.
  - Une source d'eau type robinet extérieur située à moins de 20 mètres du lieu de placement du bain nordique mobile doit être accessible.
- Un lot de bois pour 24h de chauffe sera fourni par la société LBDG, le bois utilisé ne pourra être que celui fourni par la société.
- Une alimentation électrique type prise située à moins de 20 mètres du lieu de placement du bain nordique mobile doit être accessible.
- Les seules conditions de surface :
  - Surface au sol non inflammable
  - Être plat
  - Mesurer 5 mètres de diamètre au minimum.
  - Supporter un poids de 1,5 tonne.
- En aucun cas la responsabilité des Bains de Gaïa n'est engagée en situation de non-conformité du lieu d'accueil et des éventuels dommages ou annulations qui pourraient en découler.

#### **Article 4 : Conditions d'utilisation**

- Le preneur s'engage à utiliser le bain nordique mobile en personne responsable et à en faire bon usage.
- Il s'engage à rendre le bain nordique mobile aussi propre qu'il l'aura reçu.
- Une fois installé, le déplacement du bain nordique mobile est interdit.
- Tous les frais de restaurations, quelle qu'en soit l'importance, rendues nécessaires par la négligence du client ou par la mauvaise utilisation du matériel, lui seront imputés.
- La sous-location est interdite, même à titre gratuit, sous peine de résiliation immédiate du contrat, le montant intégral du prix restant acquis ou dû revient à l'entreprise Les Bains de Gaïa.
- La société fournira le bain nordique mobile conformément aux clauses du contrat.

- Compte tenu de la dangerosité du bain nordique mobile et pour des raisons de sécurité, celui-ci ne peut accueillir que des personnes majeures en bonne condition physique. Ainsi, celui-ci ne peut pas recevoir les bébés, les enfants et les personnes dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites sans que ces dernières ne soient accompagnées par un adulte.
- Les femmes enceintes ont la responsabilité de s'assurer qu'elles puissent utiliser le bain nordique auprès de leur médecin traitant et que ce dernier ne présente aucun risque pour leur grossesse, pour leur bébé et pour elle-même. Les Bains de Gaïa ne pourra être tenu pour responsable dans le cas où un évènement de santé indésirable surviendrait.
- En outre, la capacité maximale du spa doit impérativement être respectée. Pas plus de 6 adultes et 2 enfants.
- Les animaux de compagnie, chiens et chats, mais aussi toutes les autres espèces, ne sont pas autorisés à l'intérieur ou à proximité du bain nordique mobile.
- La température recommandée de l'eau est de 37,5 degrés. Toute modification de la température de l'eau par le preneur relève de son unique responsabilité.
- Pour des raisons de sécurité et d'**hygiène**, les utilisateurs s'engagent à appliquer les règles suivantes :
  - La douche est **obligatoire** avant de pénétrer dans le bain nordique mobile.
  - Il est interdit de souiller l'eau (l'utilisation de savon, parfum, bain moussant, crème solaire, huile de massage, produits solides ou liquides divers et variés est proscrite !).
  - La consommation de produits alimentaires est strictement interdite dans et autour du bain nordique mobile. Seules les boissons sont autorisées.
  - Les vêtements amples et les bijoux sont interdits dans le bain nordique mobile. Seul le maillot de bain est accepté. Il est **strictement interdit** d'utiliser le bain nordique mobile dans son plus simple appareil, c'est-à-dire...nu !
  - Il est interdit de fumer dans et autour du bain nordique mobile.
  - Il est interdit de sauter ou de plonger dans le bain nordique mobile au risque de causer des blessures graves.
  - Il est interdit d'utiliser des appareils électriques dans et autour du bain nordique mobile, à moins d'1 mètre 50 cm de celui-ci (radio, rasoir, sèche-cheveux, chargeur de téléphones, appareil photos ...).
  - Le bain nordique mobile est interdit aux personnes souffrant de maladies infectieuses, d'obésité, de maladies cardiaques, de troubles de la tension artérielle, de troubles circulatoires ou de diabète. Si toutefois ces personnes venaient à utiliser le bain nordique mobile, seule leur responsabilité serait engagée en cas d'évènement de santé indésirable.
  - L'accès au bain nordique mobile est interdit aux personnes sous médicaments induisant une somnolence, tels que les tranquillisants, somnifères, antihistaminiques ou anticoagulants. Il incombe aux personnes concernées de consulter leur médecin traitant avant toute utilisation du bain nordique mobile, en raison des risques de somnolence et de modifications du rythme cardiaque, de la tension artérielle ou de la circulation sanguine induits par la prise de substances actives.
  - La consommation de drogues, d'alcool ou de médicaments avant ou pendant l'utilisation du bain nordique mobile eut engendrer un risque de perte de

connaissance, **accompagné d'un risque de noyade**. LBDG rappelle aux utilisateurs leur obligation de surveillance du bain nordique mobile. Il est vivement conseillé de faire preuve de sérieux pour éviter tout risque de noyade et de respecter l'ensemble des règles d'utilisation ci-dessus. Il est conseillé à tout utilisateur du bain nordique mobile d'être couvert par une assurance responsabilité civile. **LBDG décline toute responsabilité en cas d'accident ou de noyade.**

## **Article 5 : Responsabilité juridique**

- La livraison du bain nordique mobile entraîne immédiatement le transfert des risques et de la garde juridique et matérielle au locataire et par conséquent le transfert de la responsabilité du fait des choses que l'on a sous sa garde, telle que prévue par l'article 1384 du code civil. Il appartient donc au preneur de veiller à une utilisation correcte du bain nordique mobile et au respect des consignes par l'ensemble des utilisateurs.

## **Article 6 : Conditions de résiliation**

### *Résiliation à l'initiative du preneur*

- Toute résiliation du contrat à l'initiative du locataire doit être adressée à la société par téléphone **uniquement** et ce dans un délai de minimum 24h00 avant la date de réservation. Si l'une de ces deux conditions n'est pas respectée, LBDG se garde le droit de ne pas restituer la somme due.
- Lorsque, avant la livraison et quel que soit le moment auquel elle intervient, la résiliation effectuée par le preneur, la société restitue dans les 8 jours de cette résiliation, l'intégralité du montant versé par le preneur.

Si le preneur n'est pas présent le jour mentionné sur le contrat et à l'heure prévue pour la livraison, sans avis notifié au propriétaire, le contrat sera considéré comme étant automatiquement résilié, les sommes versées resteront acquises à LBDG, la société pourra disposer de son bain nordique mobile.

### *Résiliation à l'initiative du propriétaire*

Avant la livraison :

En cas de résiliation par le propriétaire avant la livraison, pour quelque cause que ce soit, sauf cas de force majeure, aucune indemnité ne sera due au locataire. Si une somme a déjà été versée, LBDG s'engage à rembourser totalement le client.

Après la livraison :

Lorsque la résiliation du contrat par le propriétaire intervient pendant la durée de la location, elle doit être dûment justifiée (exemples : défaut de paiement, détérioration avérée du matériel, plainte du voisinage, etc.). Cette résiliation entraîne la restitution immédiate du matériel. LBDG se réserve le droit de réclamer un montant de caution à la hauteur des dégâts et désagréments causés par le client. Quelle que soit la cause de la résiliation, l'intégralité du montant de la location demeure acquise à la société Les Bains de Gaïa.

## **Article 7 : Interruption de la location**

En cas d'interruption anticipée de la location par le preneur, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas engagée, il ne sera procédé à aucun remboursement. Si le locataire justifie de motifs graves, mettant en avant le caractère de la force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur au preneur) rendant impossible le déroulement de la location, le contrat est résilié de plein droit. Le montant des sommes versées par le preneur lui sont restituées, au prorata de la durée d'utilisation restante.

## **Article 8 : Assurances**

Le preneur est tenu d'assurer le lieu dans lequel le bain nordique mobile est installé. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation prévoit l'utilisation d'un bain nordique. Le preneur s'engage à s'informer et à souscrire les assurances nécessaires à tous dommages causés par un accident ou une mauvaise utilisation du matériel. Tous dégâts matériels et/ou physiques inhérents à une utilisation inadéquate du bain nordique mobile relèvent de la responsabilité du preneur. En aucun cas LBDG ne pourra être tenu pour responsable et aucun remboursement ne sera effectué.

## **Article 9 : Litiges ou réclamations**

Pour tous les litiges qui naîtraient de l'exécution ou de l'interruption du contrat, seuls les tribunaux relevant du lieu de livraison sont compétents.

## **Article 10 : Frais de livraison**

Les frais de transport sont établis sur devis.

## **Articles 11 : Entretien et démontage**

- Le bien loué est fourni en bon état, nettoyé et désinfecté. Entre chaque prestation, le bain nordique mobile ainsi que les accessoires sont nettoyés en profondeur par nos soins avec des produits appropriés, non-toxiques afin de vous garantir une expérience des plus agréables. Le preneur s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition pour permettre sa restitution au propriétaire dans son état initial.
- **Seul le technicien de LBDG** procède à la vidange du bain nordique mobile et le preneur autorise une vidange dans le jardin, une cuve en sol ou autres situations nous consulter.
- Le preneur ne peut en aucun cas toucher au matériel technique du bain nordique mobile, pompe, filtres, raccords, remorque, conduit de fumée etc.
- LBDG s'engage à nettoyer l'espace correspondant au diamètre d'installation du bain nordique mobile.
- La société LBDG ne peut être tenue responsable des dégâts survenus dans l'espace accueillant le bain nordique mobile.

## **Article 12 : RESPONSABILITE/ ASSURANCE**

Le preneur ne peut employer le matériel à un autre usage que celui auquel il est destiné ni enfreindre les règles de sécurité. Il assume la garde matérielle et juridique du matériel et est responsable des dommages causés;

- Dommmages aux tiers (responsabilité civile): Le preneur est responsable des dommages causés par le matériel pendant la durée de location., le locataire doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile entreprise ou chef de famille pour couvrir les dommages causés aux tiers par le matériel.
- Dommmages matériels: le preneur est responsable de l'utilisation du matériel et des dommages sur ce dernier. Seront retenues à sa charge, les conséquences financières des sinistres survenus pendant la location. En cas de perte totale, la valeur de référence est l'équivalent du tarif neuf du matériel.

Date et signature du preneur précédé de « lu et approuvé » :

Les Bains de Gaïa